



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26 Présents : 22 Votants : 25
---

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Frédéric DURET, Maire Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

M. Eric SALAÛN, Maire, s'est retiré pour cette délibération. M. Frédéric DURET, Maire adjoint, a été désigné par le Conseil municipal pour présider la séance.

### Délibération n°2025\_011

#### OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET COMMUNAL

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note brève et synthétique de présentation du CFU 2024 et des budgets primitifs 2025 ;

Vu le CFU 2024 du budget général de la commune de Chavagnes-en-Pailers ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Conseil municipal a désigné M. Frédéric DURET, 1er adjoint, pour présider la séance en lieu et place de M. le Maire, amené à quitter la séance au moment du vote du CFU, en application de l'article L2121-14 du CGCT ;

Considérant le CFU 2024 du budget général présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 248 883,86	3 323 126,00	8 572 009,86
	Recettes réalisées (1)	B	2 849 089,22	3 801 867,07	6 650 956,29
	Restes à réaliser	C	569 608,74	0,00	569 608,74
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	4 089 352,00	3 982 209,71	8 071 561,71
	Dépenses réalisées (1)	E	2 225 610,91	2 790 342,14	5 015 953,05
	Restes à réaliser	F	645 683,02	0,00	645 683,02
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	623 478,31	1 011 524,93	1 635 003,24
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 159 531,86	662 583,71	-496 948,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-536 053,55	1 674 108,64	1 138 055,09
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-76 074,28	0,00	-76 074,28
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-612 127,83	1 674 108,64	1 061 980,81

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1<sup>er</sup> adjoint, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal :

- APPROUVE le CFU 2024 pour le budget général de la commune de Chavagnes-en-Pailliers ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26 Présents : 22 Votants : 25
---

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Frédéric DURET, Maire Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

M. Eric SALAÛN, Maire, s'est retiré pour cette délibération. M. Frédéric DURET, Maire adjoint, a été désigné par le Conseil municipal pour présider la séance.

### Délibération n°2025\_012

#### OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES »

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note brève et synthétique de présentation du CFU 2024 et des budgets primitifs 2025 ;

Vu le CFU 2024 du budget annexe « Locations Diverses » de la commune de Chavagnes-en-Pailers ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Conseil municipal a désigné M. Frédéric DURET, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présider la séance en lieu et place de M. le Maire, amené à quitter la séance au moment du vote du CFU, en application de l'article L2121-14 du CGCT ;

Considérant le CFU 2024 du budget annexe « Locations Diverses » présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	24 500,13	42 683,52	67 183,65
	Recettes réalisées (1)	B	13 523,48	40 099,94	53 623,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 525,00	44 046,58	58 571,58
	Dépenses réalisées (1)	E	14 517,66	30 254,59	44 772,25
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-994,18	9 845,35	8 851,17
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 975,13	1 363,06	-8 612,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-10 969,31	11 208,41	239,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-10 969,31	11 208,41	239,10

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1<sup>er</sup> adjoint, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal :

- APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe « Locations Diverses » de la commune de Chavagnes-en-Paillers ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26 Présents : 22 Votants : 25
---

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Frédéric DURET, Maire Adjoint.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

M. Eric SALAÛN, Maire, s'est retiré pour cette délibération. M. Frédéric DURET, Maire adjoint, a été désigné par le Conseil municipal pour présider la séance.

### Délibération n°2025\_013

#### OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FIGUIERS »

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note brève et synthétique de présentation du CFU 2024 et des budgets primitifs 2025 ;

Vu le CFU 2024 du budget annexe « Lotissement Les Figuiers » de la commune de Chavagnes-en-Pailers ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le Conseil municipal a désigné M. Frédéric DURET, 1<sup>er</sup> adjoint, pour présider la séance en lieu et place de M. le Maire, amené à quitter la séance au moment du vote du CFU, en application de l'article L2121-14 du CGCT ;

Considérant le CFU 2024 du budget annexe « Lotissement Les Figuiers » présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 011 543,55	1 419 550,00	2 431 093,55
	Recettes réalisées (1)	B	461 543,55	810 585,19	1 272 128,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 350 000,00	1 547 959,57	3 897 959,57
	Dépenses réalisées (1)	E	1 741 035,19	853 888,04	2 594 923,23
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 279 491,64	-43 302,85	-1 322 794,49
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 338 456,45	128 409,57	1 466 866,02
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	58 964,81	85 106,72	144 071,53
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	58 964,81	85 106,72	144 071,53

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sous la présidence de M. Frédéric DURET, 1<sup>er</sup> adjoint, M. le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote, le Conseil municipal :

- APPROUVE le CFU 2024 pour le budget annexe « Lotissement Les Figuiers » de la commune de Chavagnes-en-Paillers ;
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26 Présents : 23 Votants : 26
---

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_014

#### **OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU de la commune de l'exercice 2024, constate que le CFU présente :

- un déficit cumulé de la section d'investissement de 536 053,55 euros
- un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 1 674 108,64 euros
- un déficit de restes à réaliser 76 074,28 euros

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AFFECTE 612 127,83 € en recettes d'investissement (compte 1068), le solde de 1 061 980,81 € sera repris au budget primitif 2025, en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) et de reporter le déficit d'investissement de 536 053,55 € (compte 001 – dépenses d'investissement).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26 Présents : 23 Votants : 26
---

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_015

#### **OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU du budget annexe « locations diverses » de l'exercice 2024, constate que le CFU présente :

- un déficit cumulé de la section d'investissement de 10 969,31 euros
- un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 11 208,41 euros

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AFFECTE 10 969,31 € en recettes d'investissement (compte 1068), le solde de 239,10 € sera repris au budget primitif 2025, en excédent reporté à la section de fonctionnement (compte 002) et de reporter le déficit d'investissement de 10 969,31 € (compte 001 – dépenses d'investissement).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26 Présents : 23 Votants : 26
---

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_016

#### **OBJET : CONSTATATION DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FIGUIERS »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le CFU du budget annexe « Lotissement les Figuiers » de l'exercice 2024 constate le résultat de clôture suivant :

- un excédent cumulé de la section de fonctionnement de 85 106,72 euros
- un excédent cumulé de la section d'investissement de 58 964,81 euros

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- CONSTATE les résultats de clôture suivant : un excédent de la section de fonctionnement de 85 106,72 € et un excédent de la section d'investissement de 58 964,81 €.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_017

#### **OBJET : BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES RÉALISÉES EN 2024**

Afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, l'article L.2241-1 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'un bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte financier unique (CFU) de la commune.

	Désignation du bien	Références cadastrales	Surface	Adresse du bien	Prix cession/acquisition	N° et date de délibération	Date de l'acte
Cessions	Non bâti	YD 333	406 m <sup>2</sup>	Les Abeilles	38 016,00 €	2023_048 du 03/07/2023	17/05/2024
	Non bâti	YD 681	445 m <sup>2</sup>	Les Prés de la Dodinière	37 825,00 €	2023_048 du 03/07/2023	24/05/2024
	Non bâti	YD 481	399 m <sup>2</sup>	Les Prés de la Dodinière	37 905,00 €	2023_048 du 03/07/2023	17/05/2024
	Non bâti	YD 243p, YD 352p, YD 423p, YD 426	20 835 m <sup>2</sup>	L'Anjouinière (Lotissement Les Figuiers - 2ème zone)	382 597,36 €	2024_082 du 09/12/2024	
	TOTAL				496 343,36 €		
Acquisitions	Non bâti	AC 389	54 m <sup>2</sup>	Rue de l'Industrie	3 888,00 €	2023_087 du 11/12/2023	11/09/2024
	TOTAL				3 888,00 €		
Acquisitions par l'EPF (convention avec la commune et la Communauté de Communes)	Bâti et non bâti	AB 82 et 83 (1/4)	1 300 m <sup>2</sup>	125 Rue du Calvaire	183 000,00 €	convention du 22/08/2022	16/05/2024
	TOTAL				183 000,00 €		

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières réalisées en 2024.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_018

#### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET COMMUNAL**

Le projet de budget primitif du budget général pour l'exercice 2025 s'équilibre de la façon suivante :

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025
011	Charges à caractère général	805 670,00	013	Atténuations de charges	16 000,00
012	Charges de personnel	795 000,00	70	Prod des services, domaine, ventes diverses	321 500,00
014	Atténuations de produits	3 000,00	73	Impôts et taxes (sauf 731)	447 750,00
65	Autres charges gestion courante	413 370,00	731	Fiscalité locale	1 103 000,00
			74	Dotations et participations	1 295 560,00
			75	Autres produits gestion courante	270 860,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 017 040,00</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 454 670,00</b>
66	Charges financières	63 000,00	76	Produits financiers	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	77	Produits exceptionnels	0,00
<b>Total des dépenses réelles de</b>		<b>2 080 540,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 454 670,00</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	2 163 966,11	042	Opérations d'ordre entre sections (5)	46 805,70
042	Opérations d'ordre entre sections (5)	318 950,40	043	Op. ordre intérieur de section (5)	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de</b>		<b>2 482 916,51</b>	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>46 805,70</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 563 456,51</b>	<b>TOTAL</b>		<b>3 501 475,70</b>
		+			+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>1 061 980,81</b>
		=			=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>4 563 456,51</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>4 563 456,51</b>

▪ Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025
20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	27 340,00	13	Subventions d'investissement reçues	1 457 336,74
204	Subventions d'équipement versées	289 733,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23	Immobilisations en cours	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00			
	Total des opérations d'équipement	3 970 616,43			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 287 689,43</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 457 336,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000,00	10	Dotations Fonds div. Rés. (hors 1068)	280 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	240 000,00	138	Autres subventions invest. non transf	95 495,60
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
			024	Produits des cessions d'immobilisations	170 400,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>253 000,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>545 895,60</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers	0,00	45..	Total des opé. pour le compte de tiers	25 272,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>4 540 689,43</b>	<b>Total des recettes réelles d'inv.</b>		<b>2 028 504,34</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	46 805,70	021	Virement de la section de fonct.	2 163 966,11
041	Opérations patrimoniales	0,00	040	Opérations d'ordre entre sections	318 950,40
			041	Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>46 805,70</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 482 916,51</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 587 495,13</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 511 420,85</b>
		+			+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>536 053,55</b>	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
		=	<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>		<b>612 127,83</b>
		=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>5 123 548,68</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>5 123 548,68</b>			

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du budget général

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_019

#### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE « LOCATIONS DIVERSES »**

Le projet de budget primitif du budget annexe « Locations Diverses » pour l'exercice 2025 s'équilibre de la façon suivante :

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025
011	Charges à caractère général	28 705,00	74	Dotations, subventions et participations	25 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	75	Autres produits gestion courante	23 971,88
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>28 705,00</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>48 971,88</b>
66	Charges financières	3 070,98			
67	Charges spécifiques	0,00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>31 775,98</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>48 971,88</b>
023	Virement à la section d'investissement	15 549,83			
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 885,17			
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>17 435,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>49 210,98</b>	<b>TOTAL</b>		<b>48 971,88</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	0,00
------------------------------------	---	------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+	239,10
------------------------------------	---	--------

=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>49 210,98</b>

=	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>49 210,98</b>

▪ Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025
21	Immobilisations corporelles	4 100,00			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>4 100,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	13 335,00	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 969,31
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>13 335,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>10 969,31</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>17 435,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>10 969,31</b>
040	Opérations d'ordres entre sections	0,00	021	Virement de la section de fonct.	15 549,83
			040	Opérations d'ordres entre sections	1 885,17
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>17 435,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>17 435,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>28 404,31</b>
		+			+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>10 969,31</b>	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>		<b>0,00</b>
		=			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>28 404,31</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>28 404,31</b>

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe « Locations Diverses »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_020

**OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES FIGUIERS »**

Le projet de budget primitif du budget annexe « Lotissement Les Figuiers » pour l'exercice 2025 s'équilibre de la façon suivante :

▪ Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025
011	Charges à caractère général	547 731,17	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	415 659,64
65	Autres charges de gestion courante	0,00	74	Dotations, subventions et participations	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>547 731,17</b>	<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>415 659,64</b>
66	Charges financières	12 000,00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>559 731,17</b>	<b>Total des recettes réelles</b>		<b>415 659,64</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	741 035,19	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	800 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	12 000,00	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	12 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>753 035,19</b>	<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>812 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 312 766,36</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 227 659,64</b>
D 002 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPÉ		0,00	R 002 SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ OU ANTICIPÉ		85 106,72
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 312 766,36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>		<b>1 312 766,36</b>

▪ Section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025	Chapitre	Libellé	VOTE BP 2025
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	800 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	741 035,19
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>800 000,00</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>741 035,19</b>
<b>TOTAL</b>		<b>800 000,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>741 035,19</b>
		+			+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>		<b>0,00</b>	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ</b>		<b>58 964,81</b>
		=			=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>800 000,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>800 000,00</b>

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement Les Figuiers »

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_021-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_021

#### **OBJET : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2025**

Les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) dispose que le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année. Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	<b>32,83 %</b>
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	<b>44,49 %</b>
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	<b>16,96 %</b>

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Au regard du programme pluriannuel d'investissement, des besoins de financement en 2025 et de l'augmentation des bases de 1,7 % décidée par l'État, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes en 2025.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux applicables en 2025 comme suit :
  - Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 32,83 %
  - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 44,49 %
  - Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS) : 16,96 %
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025  
Reçu en préfecture le 20/03/2025  
Publié le 20/03/2025  
ID : 085-218500650-20250317-2025\_022-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_022

#### **OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – CONSTRUCTION D'UN PÔLE ENFANCE-JEUNESSE (AP 2023-02)**

Par délibération n° 2023\_028 en date du 13 mars 2023 le Conseil Municipal a voté la création d'une autorisation de programme pour l'opération « construction d'un pôle Enfance-Jeunesse » (AP 2023-02 – opération d'investissement 135). Pour rappel, l'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un investissement donné. Le vote d'autorisation de programme est une décision budgétaire qui est de la compétence du Conseil municipal, adoptée à l'occasion du vote du budget ou d'une décision modificative. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. En effet les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Au vu de la programmation pluriannuelle des investissements présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2025 et du budget primitif du budget général, adopté durant cette séance,

Vu le montant de l'autorisation de programme fixé à 2 400 000 € sur 4 ans,

Vu le montant des crédits réalisés depuis sa création pour un montant total de 94 706,79 €,

Vu les travaux à réaliser cette année et en 2026,

Une modification de l'AP/CP s'avère nécessaire au niveau de la répartition des crédits de paiement prévisionnels comme suit :

2023	2024	2025	2026	Montant total de l'AP
20 629,91 €	74 076,88 €	1 200 000 €	1 105 293,21 €	2 400 000 €

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- MODIFIE la répartition des crédits de paiements comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_023-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_023

#### **OBJET : CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG SECTEUR NORD (AP 2025-01)**

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un investissement donné. Le vote d'autorisation de programme est une décision budgétaire qui est de la compétence du Conseil municipal, adoptée à l'occasion du vote du budget ou d'une décision modificative. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. En effet les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la programmation pluriannuelle des investissements présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu le budget primitif du budget général, adoptée durant cette séance,

Considérant que les travaux d'aménagement du Centre Bourg – Secteur Nord, qui revêtent un caractère pluriannuel, peuvent faire l'objet d'une autorisation de programme afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés,

Une création d'une l'AP/CP s'avère nécessaire pour une période de 2 ans et pour un montant fixé à 1 000 000 €. Les crédits de paiement prévisionnels seront répartis comme suit :

2025	2026	Montant total de l'AP
650 000 €	350 000 €	1 000 000 €

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement telle que prévue par le CGCT pour le suivi des crédits affectés aux travaux d'aménagement du Centre-Bourg Secteur Nord ;
- FIXE le montant de cette autorisation de programme, pour l'établir à 1 000 000 € (n°AP 2025-01 – opération d'investissement 139) ;
- FIXE la répartition des crédits de paiements comme indiqué ci-dessus ;
- DIT que le financement de cette autorisation de programme sera assuré par l'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_024-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_024

#### **OBJET : CRÉATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME – RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS DU TROPHÉE MONDIAL (AP 2025-02)**

Les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un investissement donné. Le vote d'autorisation de programme est une décision budgétaire qui est de la compétence du Conseil municipal, adoptée à l'occasion du vote du budget ou d'une décision modificative. Cette autorisation est accompagnée d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. En effet les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la programmation pluriannuelle des investissements présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu le budget primitif du budget général, adoptée durant cette séance,

Considérant que les travaux de réhabilitation de la salle de sports du Trophée Mondial, qui revêtent un caractère pluriannuel, peuvent faire l'objet d'une autorisation de programme afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés,

Une création d'une l'AP/CP s'avère nécessaire pour une période de 3 ans et pour un montant fixé à 1 620 000 €.

Les crédits de paiement prévisionnels seront répartis comme suit :

2025	2026	2027	Montant total de l'AP
50 000 €	780 000 €	790 000 €	1 620 000 €

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement telle que prévue par le CGCT pour le suivi des crédits affectés aux travaux de réhabilitation de la salle de sports du Trophée Mondial ;
- FIXE le montant de cette autorisation de programme, pour l'établir à 1 620 000 € (n°AP 2025-02 – opération d'investissement 85) ;
- FIXE la répartition des crédits de paiements comme indiqué ci-dessus ;
- DIT que le financement de cette autorisation de programme sera assuré par l'autofinancement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_025-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_025

#### **OBJET : VALIDATION DU PROGRAMME POUR LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DE SPORTS DU TROPHÉE MONDIAL**

Depuis l'année dernière, une mission a été confiée au chargé de projet bâtiment de la communauté de communes pour définir un programme architectural et technique et aider la commune à recruter un cabinet de maîtrise d'œuvre en vue de réhabilitation de la salle de sports du Trophée Mondial à la Plaine des Sports.

Le programme architectural et technique finalisé prévoit notamment :

- la mise en accessibilité de l'étage par l'implantation d'un escalier intérieur et d'un ascenseur ;
- la création d'une entrée mieux identifiée en extension sur la façade du bâtiment existant côté accueil pour assurer une liaison inexistante aujourd'hui entre cette partie accueil et la partie vestiaires de la salle de sports,
- une redistribution complète de la zone des vestiaires et sanitaires en rez-de-chaussée ;
- une réorganisation de l'espace à l'étage en vue d'y implanter les activités palet (déjà présente) et billard (actuellement au logis St Joseph) ;
- une amélioration de l'isolation et des performances énergétiques du bâtiment, notamment pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, avec une limitation des rejets en CO<sub>2</sub>.
- une reprise du bardage extérieur sur la partie réhabilitée en façade et une reprise en peinture du bardage sur le reste de la salle ;
- la reprise a minima des éléments de structure à renforcer suite à l'étude de structure réalisée.

En option, il est proposé également que soit prise en compte dès la phase étude l'obligation à venir en 2028 concernant l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture, ce qui impliquerait a minima un renforcement de l'ensemble de la structure de la charpente et un remplacement de la toiture pour permettre l'accueil de ces panneaux. De même, le remplacement de l'intégralité du bardage pourrait être étudié.

Concernant les zones sportives, celles-ci ne feront pas l'objet de travaux, le sol sportif étant en très bon état et l'éclairage ayant été revu.

La surface réhabilitée représente 860 m<sup>2</sup> environ, sur 2 niveaux (RDC + 1<sup>er</sup> étage), dont environ 100 m<sup>2</sup> pour l'extension répartie sur les 2 niveaux.

La réhabilitation répondra également aux objectifs suivants : conception bioclimatique (bâtiment peu énergivore dans son fonctionnement), pérennité (durabilité des matériaux, facilité d'entretien et de nettoyage, maintenabilité aisée...), évolutivité des espaces (modularité et adaptabilité des locaux), protection des personnes (sûreté et sécurité).

Le budget prévisionnel global des travaux est estimé à 1 350 000 € HT, hors options. L'option pour la reprise de structure et de toiture est estimée à 301 000 € HT et celle concernant la reprise du bardage est estimée à 135 000 € HT.

Ce programme servira de base pour la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée (montant estimé pour la maîtrise d'œuvre inférieur aux seuils du concours, toutes options incluses, y compris une simulation thermodynamique).

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le programme proposé pour la réhabilitation de la salle de sports du Trophée Mondial ;
- AUTORISE M. le Maire à poursuivre les démarches pour lancer la consultation en procédure adaptée en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour mener ce projet de réhabilitation.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_026-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_026

#### **OBJET : SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT-LES ESSARTS POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT VRD DU SECTEUR CENTRE-BOURG NORD**

L'article 5215-26 du CGCT prévoit « que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »

Le versement d'un fonds de concours est autorisé si 3 conditions sont réunies :

- 1) le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement (superstructure ou infrastructure) ;
- 2) le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- 3) le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil de communauté et du ou des Conseils municipaux concernés.

Pour la période 2023-2026, dans le cadre du pacte fiscal et financier, les modalités de répartition et d'attribution ont été définies par la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts, sur la base de 2 enveloppes :

- Enveloppe n°1 : 700 K€/an : Équipements non fléchés ;
- Enveloppe n°2 : 300 K€/an : Équipements fléchés en lien avec les thématiques du projet de territoire nécessitant également des investissements communaux :
  - la mobilité (exemple création de liaisons douces, et autres pistes cyclables...);
  - la rénovation thermique et la transition énergétique (travaux visant à réduire la consommation énergétique ou à permettre une production d'énergie) ;
  - la construction ou la rénovation de logements.

Pour la commune de Chavagnes-en-Pailers, le scénario de répartition validé par le Conseil communautaire permet à la commune de bénéficier d'un montant annuel de 82 664 € sur l'enveloppe n°1 et 35 428 € sur l'enveloppe n° 2. Pour le

financement des projets, il est possible de solliciter un montant de fonds de concours sur la base des sommes cumulées sur la période des 4 années 2023-2026.

Une première demande effectuée en 2023 a permis à la commune de bénéficier au titre de l'enveloppe 1 d'une somme de 117 920 € (35,66 % de l'enveloppe sur 4 ans) et au titre de l'enveloppe n°2 d'une somme de 141 712 € (100% de l'enveloppe sur 4 ans).

Au regard du programme de travaux envisagés en VRD pour l'aménagement du centre-bourg secteur Nord (rue Jacques Bousseau, Le Pontereau, rue de la Pompe en Bois et Place des Martyrs) en 2025-2026, afin d'améliorer le cadre de vie, créer des aménagements de sécurité et améliorer les déplacements piétons-vélos entre la Déderie et le centre-bourg, il est proposé de solliciter le solde du fonds de concours au titre de l'enveloppe 1, à savoir la somme de 212 736 €.

Objet de l'aide	Date de commencement des travaux	Montant des travaux HT	Financement
<b>Aménagement du centre-bourg Secteur Nord</b> (rues Jacques Bousseau, Pontereau et Pompe en Bois, Place des Martyrs) <i>Création d'aménagements de sécurité et amélioration des déplacements piétons</i>	04/2025	640 365 € HT	Conseil Départemental : 10 000 € (amendes de police) Fonds de concours du Département de la Vendée (structure voirie RD) : 95 495,60 € Commune : 322 133,40 € <b>Fonds de concours enveloppe n°1 : 212 736 €</b>

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de versement d'un fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts de 212 736 € au titre de l'enveloppe n°1 ;
- NOTIFIE cette délibération au Président de la Communauté de communes ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer les pièces du dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_027-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_027

#### **OBJET : RIFSEEP : MODIFICATION CONDITIONS DE VERSEMENT A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025**

Par délibération n°2019-148, prise en modification de la délibération n°2016-126 instaurant la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire), le Conseil municipal avait décidé d'appliquer les conditions de versement suivantes pour la prime mensuelle (IFSE) en cas d'absence :

*Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public bénéficient du maintien du régime indemnitaire, dans les mêmes proportions que le traitement, en cas de congés annuels, congés d'invalidité temporaire imputable au service (CITIS), congés pour accident de service/accident du travail et maladie professionnelle.*

*Pour les congés de maternité, paternité ou adoption, le maintien du régime indemnitaire est garanti en application de l'article 29 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019.*

*Pour les congés de maladie ordinaire, le régime indemnitaire (hors CIA) est maintenu, dans les mêmes proportions que le traitement, uniquement durant les 30 premiers jours d'arrêt sur une année glissante (en décomptant uniquement les arrêts intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020) et cesse d'être versé à compter du 31<sup>ème</sup> jour d'arrêt.*

*En ce qui concerne les congés de longue maladie, de grave maladie, de longue durée, le régime indemnitaire est suspendu.*

Cette suspension au bout de 30 jours avait été instaurée du fait de la convention de participation pour la mutuelle prévoyance applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui prévoyait des conditions possibles de prise en charge de la perte de régime indemnitaire à hauteur de 90 %, avec une possibilité de franchise à 30 jours.

Du fait de l'instauration de la nouvelle convention de participation à adhésion obligatoire qui prévoit un maintien du traitement et du régime indemnitaire, avec un maintien de rémunération à hauteur de 95 % fait par la collectivité lors du passage à demi-traitement, il est proposé de modifier les règles de versement du régime indemnitaire pour les agents en repoussant la suspension du versement de l'IFSE de 30 à 90 jours d'arrêts.

Ainsi la délibération n°2016-126 instaurant la mise en place du RIFSEEP serait modifiée comme suit concernant le paragraphe sur les conditions de versement du régime indemnitaire :

*Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public bénéficient du maintien du régime indemnitaire, dans les mêmes proportions que le traitement, en cas de congés annuels, congés d'invalidité temporaire imputable au service (CITIS), congés pour accident de service/accident du travail et maladie professionnelle.*

*Pour les congés de maternité, paternité ou adoption, le maintien du régime indemnitaire est garanti en application de l'article 29 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019.*

*Pour les congés de maladie ordinaire, le régime indemnitaire (hors CIA) est maintenu, dans les mêmes proportions que le traitement, uniquement durant les 90 premiers jours d'arrêt sur une année glissante (en décomptant uniquement les arrêts intervenus à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025) et cesse d'être versé à compter du 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt.*

*En ce qui concerne les congés de longue maladie, de grave maladie, de longue durée, le régime indemnitaire est suspendu.*

Par ailleurs, 2 autres modifications sont proposées pour compléter la délibération initiale :

- en cas de travail à temps partiel thérapeutique, il est précisé que l'IFSE sera versé au prorata du temps de travail ;
- concernant le Complément Indemnitaire Annuel, la disposition indiquant que « l'agent ne doit pas avoir cumulé plus de 3 mois d'absence pour congé maladie au cours de l'année pour se voir attribuer un CIA » est supprimée, pour se conformer à la jurisprudence qui rappelle que seul l'engagement professionnel et les résultats des agents peuvent être pris en compte dans l'attribution du CIA.

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 3 février 2025,

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE les modifications proposées à la délibération n° 2016\_126 et aux suivantes, concernant les conditions d'application du RIFSEEP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_028-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_028

#### **OBJET : RECONSTRUCTION DU LOCAL AVIRON : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Suite au sinistre incendie survenu à l'été 2023 au local aviron à la Petite Grassière, le cabinet d'architecte 6.K a été missionné pour porter la maîtrise d'œuvre liée à la reconstruction du bâtiment sur des bases équivalentes. Ainsi, seuls les murs ont pu être préservés en partie suite à l'incendie : l'objectif est de recréer l'espace pour le stockage des bateaux et un espace pour l'association Aviron du Bocage afin que l'activité sur le Lac de la Bultière puisse se poursuivre. Le bâtiment sera simplement isolé, enduit et couvert par une toiture en tuile. L'ensemble des menuiseries seront reprises avec des ajustements pour faciliter l'accessibilité des locaux et la liaison entre les 2 parties du bâtiment. Il n'est pas prévu d'espace sanitaire, la localisation près du lac ne permettant pas de créer un nouvel assainissement.

Une première demande effectuée en 2023 a permis à la commune de bénéficier au titre de l'enveloppe 1 d'une somme de 117 920 € (35,66 % de l'enveloppe sur 4 ans) et au titre de l'enveloppe n°2 d'une somme de 141 712 € (100% de l'enveloppe sur 4 ans).

Le montant estimatif des travaux est de 239 600 € HT, avec une répartition en 5 lots : 1°- maçonnerie – couverture tuiles ; 2°- charpente bois – menuiseries aluminium et bois – portails ; 3°- cloisons plaques de plâtre – isolation ; 4°- peintures ; 5°- électricité – chauffage – ventilation – plomberie.

L'analyse des offres tiendra compte de 3 critères : prix 50 %, valeur technique 40 %, mesures proposées pour la protection de l'environnement 10 %.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de reconstruction du local aviron selon les éléments détaillés ci-dessus ;
- VALIDE le Dossier de consultation des entreprises ;
- AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les marchés après analyse des offres.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD

Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication  
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



# CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_029-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_029

#### **OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA LOCATION ET/OU L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS**

Un groupement de commande a été constitué entre la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et certaines collectivités du territoire pour l'achat et/ou la location, l'installation et la maintenance de photocopieurs multifonctions.

Considérant l'évolution du périmètre géographique mutualisé, il convient d'ajouter de nouvelles collectivités à ces groupements. Il est donc proposé de clôturer la convention existante suivant les dates de fin du marché en cours d'exécution et de constituer une nouvelle convention intégrant les nouvelles collectivités.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L.2113-6 aux L.2113-8 du Code de la Commande Publique et à l'article L.1414-3 du CGCT. Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

L'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes en tant que coordonnateur et sera transmis pour information aux membres du groupement.

La Communauté de communes se réserve le droit de faire appel à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine mentionné ci-dessus pour effectuer les acquisitions sans que les membres du groupement puissent s'y opposer.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADHERE au groupement de commandes entre la Communauté de communes et les Communes intéressées pour la location et/ou l'achat, l'installation et la maintenance de photocopieurs multifonctions
- DESIGNER la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement et autorise le lancement des procédures de consultation,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er adjoint, à signer la convention avec les Communes intéressées valable à compter de sa signature et sans condition de durée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_030-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_030

#### **OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MATÉRIEL ET LICENCES INFORMATIQUES**

Un groupement de commande a été constitué entre la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et certaines collectivités du territoire pour la fourniture de matériel et licences informatiques.

Considérant que la convention constitutive du groupement actuelle prend fin au 26/06/2025.

Considérant l'évolution du périmètre géographique mutualisé, il convient d'ajouter de nouvelles collectivités à ces groupements.

Il vous est donc proposé de renouveler une nouvelle convention intégrant les nouvelles collectivités.

Pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes (cf. annexe) doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L.2113-6 aux L.2113-8 du Code de la Commande Publique et à l'article L.1414-3 du CGCT. Elle prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts et qu'il attribuera, signera et notifiera le marché concerné, chaque membre n'ayant dès lors plus qu'à s'assurer de sa bonne exécution pour ce qui le concerne.

La Communauté de communes assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

L'analyse des offres se fera par la Communauté de Communes en tant que coordonnateur et sera transmis pour information aux membres du groupement.

Des procédures de marchés seront lancées de manière séparée suivant la nature des besoins. La Communauté de communes se réserve le droit de faire appel à une centrale d'achat spécialisée dans les domaines mentionnés ci-dessus pour effectuer les acquisitions sans que les membres du groupement puissent s'y opposer.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ADHERE au groupement de commandes entre la Communauté de communes et les Communes intéressées pour la fourniture de matériel et licences informatiques
- DESIGNER la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement et autorise le lancement des procédures de consultation,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la convention avec les Communes intéressées valable à compter de sa signature et sans condition de durée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÜN





**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes  
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 085-218500650-20250317-2025\_031-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26  
Présents : 23  
Votants : 26

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'an deux-mille-vingt-cinq, le 17 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, CAREIL Marie-Thérèse, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LARDIÈRE Monique, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul et VALIN Stéphanie.

Excusés et pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à Stéphanie VALIN, LAMI Céline à Camille FRADIN et SIREAU Sandrine à DURET Frédéric.

Mme BEGAUD Laura est désignée secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mmes Emeline GUICHETEAU et Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

### Délibération n°2025\_031

#### **OBJET : ADHÉSION À GÉO VENDÉE**

*La présente délibération annule et remplace la délibération 2025\_008 en date du 24 février 2025.*

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

La maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- le Plan Commun de la Rue (PCRS), qui se termine en 2025 ;
- en continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1<sup>ère</sup> application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments poussent les membres de la structure à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera ainsi en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1<sup>er</sup> juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Le GIP Géo Vendée aura pour missions :

- d'assurer la continuité des services actuels de l'association Géo Vendée soit par l'intermédiaire des EPCI ou en direct avec votre structure (formations, ateliers cartographiques, portail géographique...);
- de favoriser et exploiter les nouveaux usages qui s'appuient sur le Jumeau Numérique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

Suite à cette présentation et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'association Géo Vendée ;
- DECIDE par voie de conséquence de :
  - DONNER POUVOIR à M. BILLAUD Xavier, titulaire, et M. ARNAUD Guillaume, suppléant, aux fins de représenter la Commune de Chavagnes-en-Paillers lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'Association Géo Vendée en GIP ;
  - DONNER POUVOIR à M. le Maire ou en cas d'empêchement au 1<sup>er</sup> Adjoint aux fins de signer la convention constitutive du GIP ;
  - DESIGNER en tant que représentants de la Commune de Chavagnes-en-Paillers M. BILLAUD Xavier, titulaire, et M. ARNAUD Guillaume, suppléant, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et, s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,  
Laura BEGAUD*



Pour extrait conforme,  
Signé le Maire : Éric SALAÛN

